

Titre de Moniteur d'Atelier délivré par la CPNE -FP

La formation

1. Présentation

Conformément au cahier des charges défini par la CPNE –FP, la formation en alternance de moniteur d'atelier articule l'activité professionnelle avec la formation.

Elle a pour objectifs :

- une appréhension globale de la mission de moniteur d'atelier ; c'est à dire : assurer la production de biens ou de services comme support à l'accompagnement des personnes vulnérables
- le développement des compétences du métier en assurant l'équilibre entre toutes les composantes de la mission : accompagnement, production et professionnalisation.

2. Formation théorique

La formation se compose en 3 blocs de formation :

Bloc 1: Accompagnement 175h

- 1.1 Accueillir et instaurer la relation
- 1.2 Identifier les besoins et prendre en compte les attentes des personnes
- 1.3 Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets personnalisés
- 1.4 Travailler au sein d'une équipe pluri-professionnelle et en partenariat avec les institutions en utilisant les technologies actuelles de communication professionnelle

Bloc 2 : Gestion de production 133 h

- 2.1 Garantir la sécurité des personnes et des biens cadres institutionnels et législation spécifique
- 2.2 Animer une équipe
- 2.3 Répartir les activités, organiser et rendre accessibles les postes de travail en tenant comptes des potentiels et des projets des personnes
- 2.4 Gérer la production ou la prestation de service confiée
- 2.5 Participer à la relation avec les fournisseurs, les clients et les partenaires

Bloc 3 : gestion et développement des compétences 133 h

- 3.1 Evaluer les compétences d'une personne accueillie et identifier ses besoins en formation psychologie et pathologies
- 3.2 Mettre en œuvre la formation interne en cours de production
- 3.3 Accompagner les personnes accueillies dans l'acquisition des compétences, dans des démarches de reconnaissance des savoir-faire professionnels et dans la validation des acquis de l'expérience.

3. Durée

La formation s'effectue en cours d'emploi.

Son amplitude est de 441 heures réparties sur 13 regroupements dont deux demi - journées pédagogiques.

Un stage de 105h sera réalisé dans un établissement autre que le lieu professionnel du stagiaire.

Pour les personnes en reconversion de la branche : un stage principal est à effectuer, d'une durée de 28 semaines soit 980h, dans les fonctions de moniteur d'atelier, au sein d'un ESAT ou d'une Entreprise Adaptée.

La formation se déroule de **novembre 2021 à novembre 2022**

La formation est dispensée sur 2 sites :

- l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux / l'AFPA de Pessac et
- l'ITS Pierre Bourdieu de Pau / l'AFPA de Pau

Les calendriers des regroupements sont disponibles sur le site de l'institut.

Ces calendriers sont susceptibles d'évoluer en cours de formation.

4. Validation et certification

La CPNE-FP, jury de certification paritaire délibère et attribue le Titre de moniteur d'atelier.